

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	50 c.
Réclames	50
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf réclamation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR

7 Novembre 1882.

Chronique générale.

Des élections sénatoriales ont eu lieu dimanche dans le département du Finistère, en remplacement de MM. de Forzanz et de Kerjégu.

MM. Halna du Frétoy, vice-amiral, et Le Guen, avocat, candidats royalistes, ont été élus, le premier par 200 voix, et le second par 197.

Les deux concurrents républicains ont obtenu : M. Rousseau, 187 voix ; M. Morvan, 184.

Le gouvernement français paraît résolu à en finir avec les agitateurs venus de l'étranger pour faire chez nous de la propagande socialiste.

Il aurait informé plusieurs gouvernements qu'autant il était disposé à donner aux étrangers l'hospitalité la plus large et la plus sûre, autant il était décidé à prendre à l'égard des agitateurs, quelle que soit leur nationalité, des mesures impitoyables : d'abord l'expulsion, et, dans le cas de récidive, le transport dans nos colonies.

Bien que l'ouverture officielle des Chambres n'ait lieu que jeudi prochain, les couloirs du Palais-Bourbon faisaient hier leur réouverture. Les nombreux journalistes et députés qui s'y sont rencontrés causaient généralement de la prochaine crise ministérielle qui s'annonce comme inévitable.

M. Tirard a confirmé qu'il renonçait à la convention financière avec la Compagnie d'Orléans. Il abandonne, d'autre part, l'idée de recourir à une émission de bons du Trésor.

LA CIRCULAIRE DUVAUX.

M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, vient de lancer une circulaire que le *Journal officiel* a publiée, et qui est relative aux emblèmes religieux placés dans les écoles.

S'il faut en croire les bruits qui ont couru et auxquels le temps qu'on a mis à l'élaborer donnent une certaine créance, la confection de cette circulaire aurait soulevé plus d'une discussion au sein du gouvernement.

M. le ministre déclare que ce n'est pas tout de faire respecter la nouvelle loi sur l'instruction laïque et obligatoire, mais qu'il faut encore la faire comprendre et aimer. M. le ministre entreprend là une tâche bien ardue, et on ne peut guère s'empêcher de sourire quand on se souvient de la réprobation que cette loi inique a rencontrée dans le pays tout entier.

Selon M. Duvaux, la loi du 28 mars ne doit pas être une « loi de combat », parce qu'elle est destinée « à entrer dans les mœurs du pays ». M. Duvaux est bien bon en vérité, mais il faut reconnaître qu'il se nourrit volontiers de chimères.

« Assurément, dit la circulaire ministérielle, la présence d'emblèmes religieux dans l'école est en opposition avec le principe de la neutralité confessionnelle que la loi a mission de faire prévaloir. Toutefois, la suppression de ces emblèmes dans les écoles où ils existent n'est qu'une réforme accessoire », et le silence de la loi à leur égard autorise à la faire considérer comme telle. Les préfets accomplissent cette réforme accessoire « quand et comme ils le jugent à propos », mais en s'inspirant sincèrement des vœux des populations.

Quant aux maîtres et maîtresses d'école, il leur est absolument interdit de prendre aucune initiative à ce sujet. Sur ce point, la circulaire est sévèrement explicite. Non-seulement les instituteurs doivent s'abstenir d'enlever les emblèmes religieux scolaires, mais il leur est enjoint de ne s'associer à au-

cune démarche ou pétition ayant pour objet cet enlèvement.

En résumé, M. Duvaux s'est donné là bien du mal pour rien. Sa circulaire ne satisfiera personne, pas plus les catholiques que les libéraux, pas plus les républicains que les radicaux. Nous croyons même que ces derniers ne tarderont pas à lui lancer l'épithète de « Clerical ». En effet, le ministre ne défend pas aux instituteurs de donner, en dehors des classes, des répétitions de catéchisme et sans doute aussi de chanter au lutrin, mais de plus il leur interdit de s'occuper des emblèmes religieux qui se trouvent dans l'école ! C'est un acte de faiblesse qui ne lui sera jamais pardonné.

On sait que M. Devès demande pour trois mois la liberté la plus absolue de procéder au remaniement du personnel de la magistrature. Ces réductions de sièges et ces suppressions de chambres, dit la *France*, permettraient d'éliminer 160 conseillers des cours d'appel et 230 juges de tribunaux de première instance, soit 390 magistrats.

Les grèves. — On s'était trop pressé d'annoncer la fin de la grève de l'ameublement à Paris.

Les ouvriers du meuble sculpté viennent, en effet, de décider qu'ils poursuivraient le programme des chambres ouvrières syndicales jusqu'à ce qu'il ait été adopté par les patrons.

La dernière motion votée a été de porter de 5 à 6 fr. par jour la subvention accordée à chaque ouvrier en grève, somme qui leur sera remise par la chambre syndicale.

Ces décisions seront affichées dans le faubourg Saint-Antoine, et il est probable que leur apparition amènera une recrudescence dans la crise.

Les ouvriers en bâtiment de la ville de Bordeaux se sont mis en grève.

LE MOUVEMENT ANARCHIQUE.

Paris. — Le 4^{er} novembre, vers midi, disent le *Citoyen* et la *Bataille*, plusieurs policiers se sont présentés chez notre ami Gabriel Mollin, peintre-doreur, rue Godefroy, 4.

Le citoyen Mollin était absent ; il nous est donc impossible de savoir si les mouchards en question étaient munis d'un mandat régulier de perquisition.

Ce que nous savons bien, en revanche, c'est qu'ils ont fracturé sa porte, fouillé ses malles et emporté une certaine quantité de journaux, de livres et de manuscrits, et un coffret contenant des papiers de famille.

Ajoutons, pour être absolument exacts, qu'ils ont rapporté hier le coffret, mais qu'ils ont gardé le contenu.

En vérité, c'est pis que le « petit état de siège » à Berlin.

Les mêmes journaux nous apprennent que M. Raspail, président une réunion d'électeurs à Gentilly, n'a pas cru devoir autoriser une quête pour les mineurs de Montceau-les-Mines. La quête s'est faite quand même, mais la *Bataille* profite de l'occasion pour « clouer au pilori » le citoyen Raspail et pour le traiter de réactionnaire. Combien la *Bataille* trouvera-t-elle de purs dans le parti républicain ? M. Lissaragay, peut-être... et encore ! Réactionnaires, va !

Lyon. — Samedi, à deux heures de l'après-midi, M. Morin, chef de la sûreté, accompagné de M. Ferrand, chimiste-expert, et de nombreux agents, s'est rendu au domicile de la femme R..., chemin des Culattes, et y a fait une minutieuse perquisition.

On se souvient que c'est par l'entremise de cette femme que Biet avait loué la propriété où il a été arrêté.

L'ancienne habitation de ce dernier, située chemin des Culattes, 44, a été également l'objet d'une visite.

Quelques moules servant à la confection de cartouches de dynamite ont été saisis.

La femme R..., que la police recherche activement comme étant un des plus précieux auxiliaires de Biet, n'est pas encore arrêtée à l'heure qu'il est. Elle a disparu de

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX

CHAPITRE XVI

(Suite.)

Jacques boitait un peu plus bas, un peu moins régulièrement, et le dangereux passage s'effectuait sans encombre.

Enfin, ils gagnèrent le boulevard du Prince-Rugène. Ce n'était pas encore la délivrance assurée, mais cela effleurait déjà la liberté entrevue.

En se traînant, le chemin se dévorait peu à peu sous les pas du pauvre prêtre et de son généreux conducteur.

— Ah !... cher... cher enfant !... murmurait l'abbé Régard avec admiration et gratitude.

— Tenez... voici bientôt le n° 115. C'est ma maison. En avez-vous une, monsieur l'abbé ?

— J'ai celle où on est venu m'arrêter. Un orphelinat dont je suis l'aumônier.

— Eh bien ! vous allez me remplacer dans ma chambre, où je ne loge plus, ayant mon lit à

l'ambulance.

— Mais, mon cher enfant, ce serait vous faire courir un danger.

— Plus grand que celui que je cours déjà ?... je ne le crois pas. Je suis si bien noté dans les paragraphes officiels !

— Non, non, remettez-moi sur la route de mon orphelinat et je... je vais y retourner.

— Vous vous ferez repincer demain.

— Comme Dieu voudra !

— Sans doute ; mais Dieu ne défend pas de chercher à sortir des griffes de ces bêtes de proie. Donc, montons, car nous voici sur mes domaines.

Il souriait, le vaillant enfant, quoique brisé de fatigue et moins tranquille qu'il ne voulait le paraître sur le sort de son protégé.

On monta. L'aube à peine naissante empêche M^{me} Péchu de constater dans quel accoutrement sinistre son locataire rentrait au logis, après une disparition de plusieurs semaines dont elle était instruite.

Dans sa mansarde, Jacques fit coucher le vieillard épuisé, lui recommanda de n'avouer son caractère sacré qu'aux dames qu'il lui enverrait pour le soigner, et point à la concierge ni aux étrangers que le hasard pourrait amener.

Il procéda lui-même à une toilette que le séjour à Mazas et les aventures de la nuit rendaient doublement urgente ; puis, il descendit avec le jour

chez M^{me} Outier, car il connaissait les habitudes matinales de Julienne.

La surprise joyeuse de M^{me} Outier, en reconnaissant Jacques, fut bientôt mitigée par les sérieuses confidences qu'elle en reçut.

La prison, l'évasion, l'arrivée d'un prêtre condamné et remis à ses soins à elle... tout ce récit émouvant ne prit que quelques minutes.

Jacques n'avait point de temps à dépenser en détails inutiles ou en attendrissements inopportuns. Il recommanda l'abbé Régard aux soins discrets de Julienne et de Jeannine.

— Pas de Marianne... elle est trop bavarde ; pas de M^{me} Péchu... il ne faut pas tenter les faibles. Est-ce entendu, mademoiselle Julienne ?

— Oui, Jacques. Mais vous ?

— Moi, je vais retourner à mes varioleux. Comme j'ai dû leur manquer !... J'étais si bien au fait de ce vilain mal, que je lui faisais pour quelques fois. Allons, je vais recommencer.

Il souriait toujours ; Julienne, émue, n'osait le retenir.

— On vous recherchera peut-être à l'infirmerie, Jacques.

— Bah !... s'ils se présentent, je les prierai de venir me prendre dans le lit d'un de mes malades : ils reculeront, j'en jure.

Jacques ne voulut pas qu'on éveillât Jeannine et courut à l'ambulance, sentant bien qu'il jouait sa

dernière partie contre « Bourgeal l'exilé » et que son œuvre de dévouement devait seul le protéger... s'il pouvait l'être !

Geneviève, maigre, fatiguée, encore debout malgré les inquiétudes et les veilles, fut la première à l'apercevoir.

Elle courut maternellement à lui, les mains tendues :

— Ah ! mon pauvre enfant !... mon pauvre enfant !...

Elle l'entraîna dans l'ambulance. Un convalescent vint, tout joyeux, à sa rencontre : c'était Léon, remis, mais boitant encore.

M. Le Bastu et sa femme l'embrassèrent avec de grandes exclamations.

Le docteur Placial Molins, après une chaude étreinte, lui demanda l'histoire de sa disparition.

— Je vous raconterai tout... tout... plus tard... répondit-il. Cela me donne le frisson maintenant. Sachez pourtant, vous qui m'aimiez si bien, que je suis échappé de Mazas et condamné par « Bourgeal l'exilé ». Donc, à la garde de Dieu. Lui seul peut me défendre contre un ennemi de cette taille.

Tous courbèrent la tête, épouvantés, glacés.

Ni Geneviève, ni Léon, ni Placial n'osèrent protester.

C'est que la renommée de « Bourgeal l'exilé », pendant les semaines de la captivité de Jacques, avait roulé de l'autocratie dans le sang.

son domicile le lendemain de l'arrestation de celui-ci, et l'on suppose qu'elle a gagné la frontière suisse.

Le *Salut public*, de Lyon, a fait une découverte bien consolante :

- « Chaque fois qu'un administrateur du département du Rhône a passé de Lyon à Paris, un gouvernement est tombé. »
- » En 1847, M. Jayr, préfet du Rhône, est nommé ministre des travaux publics.
- » Un an après, Louis-Philippe tombe.
- » En 1869, M. Henri Chevreau, préfet du Rhône, est nommé préfet de la Seine.
- » Un an après, l'Empire tombe.
- » En 1877, M. Welche, préfet du Rhône, est nommé ministre.
- » Un an après, le Septennat tombe.
- » Aujourd'hui, voici M. Oustry qui est nommé préfet de la Seine. »

Assurément, à ce point de vue, nous n'avons qu'à nous applaudir de la nomination de M. Oustry.

Gabrielle Fenayrou vient d'obtenir du ministre de la justice l'autorisation d'accompagner son mari à la Nouvelle-Calédonie. Les deux condamnés partiront avec le convoi de déportés qui doit quitter la France vers le milieu du mois de décembre prochain.

REVUE FINANCIÈRE.

La dernière semaine s'est terminée avec la liquidation. Cette opération s'est effectuée relativement mieux qu'on ne pouvait l'espérer.

Le terrain se trouvant déblayé, la spéculation va pouvoir se remettre avec plus de courage au travail, et il faut espérer qu'il ne surgira aucun événement de nature à entraver ses opérations.

Nous avons retrouvé nos rentes un peu au-dessous des cours de la semaine précédente : le 3 0/0 était samedi à 80.40, au lieu de 80.55 ; de 81, l'amortissable a reculé à 80.85 ; le 5 0/0 restait la semaine précédente à 116.07 ; il était samedi à 115 fr., coupon de 1 fr. 25 détaché.

Le dernier bilan de la Banque de France a été satisfaisant.

Les actions se retrouvent à 5,325, sans changement.

L'encaisse or s'est augmenté de 1 1/2 million ; quant aux bénéfices, ils se sont accrus de 1 million 68,068 fr.

Le Crédit Foncier reste à 1,365.

La faiblesse actuelle n'est que momentanée ; elle tend déjà à disparaître.

Les obligations foncières 4 0/0 de cette société, remboursables à 500 fr., sont émises à 480 fr. ; l'épargne les a adoptées pour ses placements, et son choix n'est pas critiquable, elles viennent en tête de nos meilleures valeurs.

On demande à 525 les actions des Magasins de France et d'Algérie.

La Banque Centrale de Crédit est très-ferme à 525. Cette Société a déjà constitué un bon noyau d'affaires dans lesquelles elle réalise d'assez bons bénéfices.

Le Comptoir d'Escompte fait savoir qu'on distribuera intégralement les demandes d'obligations du chemin Transcaucasien.

La situation du Crédit Général Français s'aggrave chaque jour.

Malgré les économies réalisées dans le personnel et d'autres chapitres, il ne sera pas possible de distribuer le plus petit dividende ; un appel de fonds est imminent.

CHAPITRE XVIII

« Bourgeois l'exilé » avait d'abord pontifié, dans la placidité de l'orgueil assouvi, au milieu du comité des membres de la Commune. Sur les hauteurs de Montmartre et dans les cabarets de Belleville, il ne se faisait pas d'orgie sortable sans que la foule avinée mêlât son nom à ses hoquets.

C'est de la gloire, cela !

Pourtant, nul bonheur n'étant complet, même sous le régime de ses rêves, le vieux socialiste souffrait de se sentir obligé de descendre au niveau de ses collègues sous peine de perdre son influence. Leur grossièreté lui répugnait et leur familiarité n'était point subie sans révolte.

Tout en proclamant son ardent amour pour ses frères, — les bons, les purs, — il eût voulu voir au diable ceux qui lui avaient fait un piédestal, et y demeurer seul, dominant tout le reste.

Ce fut d'abord le seul chagrin de l'incorrigible révolutionnaire de n'être quelque chose qu'en compagnie d'une tourbe d'assassins, de faussaires, d'incendiaires, d'échappés du bagne.

Prétention risible... comme si le baigneur, les faux et le vol n'étaient pas de vieilles connaissances à lui, de vieilles intimités même !

Dans la horde secondaire des pillards, des habileurs et des cuisiers — c'est-à-dire des plus sortables — « Bourgeois l'exilé » daignait se montrer

Le Crédit Provincial reprend avec vigueur à 435, on atteindra 500 avant peu ; l'épargne recherche cette valeur, elle agit sagement en profitant des cours actuels.

Pour distribuer un dividende, la Banque Parisienne a puisé à même ses réserves, près d'un million, mais quand les réserves seront épuisées, où la Banque ira-t-elle chercher de l'argent ?

Voilà qui doit donner à réfléchir aux actionnaires !

Le Lyonnais reste lourd, cette valeur est offerte à 610 et personne ne se présente pour acheter.

Cela se comprend, il y a tout à perdre sur ce titre et rien à gagner.

Le Suez a repris de 2,565 à 2,605.

Le Panama, par contre, est tombé jusqu'à 480 ; on reste à 497.50. Voilà qui n'indique rien de bon, le chemin de fer serait-il détruit, ou bien n'a-t-on pas pu arriver à temps pour acheter les titres de la Compagnie ? L'épargne devra prendre ses précautions avant de s'engager plus avant sur cette valeur.

Les grandes lignes de nos chemins de fer sont toutes en baisse : le Lyon à 1,605 ; l'Orléans à 1,260.

Chronique militaire.

Par décision ministérielle du 26 octobre :

M. le général de brigade Loizillon, commandant la 3^e brigade de cuirassiers (4^e division de cavalerie), a été nommé au commandement de la 5^e brigade de cuirassiers (4^e division de cavalerie), à Paris.

M. le général de brigade Brice, commandant la 5^e brigade de cuirassiers (4^e division de cavalerie), a été nommé au commandement de la 3^e brigade de cuirassiers (4^e division de cavalerie), au camp de Châlons.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier soir, la représentation de la *Fille du Tambour-Major*, sur le théâtre de Saumur, a été attristée par un accident arrivé à l'un des plus sympathiques artistes de la troupe d'opéra, M. Félix Constance, second ténor.

C'était à la fin du deuxième acte, chez le duc Della Volta, au moment où Monthabor, Robert, Griolot et la vivandière, faisant bataillon carré à quatre, ont à se défendre contre les invités du duc qui voulaient les faire prisonniers.

M. Constance, dans le rôle de Griolot, se démenait avec une grande énergie et une grande agilité, et dans un de ces mouvements impétueux au milieu des armes, le dessus de son pied est venu frapper un fleur-de-lis. La pointe a pénétré profondément et a déterminé aussitôt une hémorragie abondante. Comme l'acte finissait, le public ne s'est pas aperçu de cet accident ; mais bientôt M. Gheleyns est venu annoncer que l'entracte se prolongerait quelque peu en raison d'une légère blessure reçue par M. Constance.

MM. les docteurs Paton et Perreau donnaient leurs soins au blessé au foyer des artistes.

Après ce premier pansement et revenu à

paternel.

Avec ceux qui osaient se dire ses égaux, il lui fallut bientôt jouer serré pour n'être point dévoré par eux.

Dans ce monde étrange et féroce de la Commune, celui qui ne mangeait pas son semblable, en était infailliblement mangé.

Cette perspective le fit sortir de sa paisibilité olympienne des débuts. Il crut devoir faire arrêter ses collègues, et en dénoncer quelques autres.

Ces gages n'ayant pas encore paru suffisants, il fit traquer la chasse au prêtre, à la religieuse, aux suspects, sur une large échelle, avec une persévérance encore inconnue.

Malgré cette ligne de conduite, qui, d'ailleurs, flattait sa haine de la religion, il se vit accuser de mollesse et menacé de perdre l'autorité dont il usait si largement.

Son humeur persécutrice en devint sanguinaire. S'il fallait des exécutions pour le maintenir au pouvoir, dans la voie où il courait on ne s'arrête pas devant des exécutions.

« Bourgeois l'exilé » devint le pourvoyeur de la Grande-Roquette, et les fusillades nocturnes qui s'accomplirent pendant cette période n'eurent souvent pas d'autre cause qu'un accès de fièvre sanglante ressenti par le sinistre vieillard.

Le soin de sa puissance ébranlée lui avait fait perdre de vue pendant quelques semaines ses

lui, notre courageux Griolot est reparu en scène, et, avec le secours d'une canne et l'appui de ses camarades, il a pu continuer son rôle, presque toujours assis. Le public lui a fait l'accueil le plus sympathique et lui a su gré de ses efforts pour faciliter la fin de la représentation.

Ce matin, à 3 heures, M. Constance s'est fait conduire à la gare et a pris le train d'Angers. Tous ses admirateurs saumurois font des vœux pour que cet accident n'ait pas de suites, et espèrent pouvoir l'applaudir de nouveau d'ici peu sur notre scène.

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» J'ose vous prier de vouloir bien reproduire ce qui suit dans votre estimable journal :

» Comme je lis fort peu les journaux politiques, il a fallu que l'un de mes collègues et amis, l'instituteur de Varennes, m'écrivit pour m'apprendre que mon nom figure, comme le sien, sur une liste d'adhérents au programme de M. Paul Bert.

» Qu'en nous-mêmes nous adhérons ou non à ceci ou à cela, c'est notre affaire ; mais que l'on se permette de dire ou faire dire que nous, et plus d'un autre peut-être, avons envoyé une adhésion personnelle audit programme, tandis qu'il n'en est rien, n'est ni sérieux ni même honnête.

» J'aime à penser que le Français, qui a publié cette liste le premier, a agi de bonne foi ; mais il peut être certain de s'être laissé servir de l'eau pure de la Garonne, au lieu de celle de la Seine.

» Daignez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes respectueux sentiments.

« L'instituteur actuel de Saint-Sulpice-sur-Loire, et dernièrement de Turquant,

» Louis GELINEAU.

» Saint-Sulpice-sur-Loire, le 4 novembre 1882. »

M. Gelineau proteste contre l'envoi de son adhésion personnelle au programme athée Paul Bert, mais il se réserve pour l'adhésion elle-même. C'était pourtant un point important, car bien des pères de famille de Saint-Sulpice-sur-Loire doivent désirer être fixés à ce sujet. Quoi qu'il en soit, ils pourront lui tenir compte de n'avoir pas donné son adhésion au programme Paul Bert.

M. Gelineau a également adressé sa lettre à l'*Union de l'Ouest*, d'Angers. Notre confrère la fait suivre des réflexions suivantes :

« Le Français voudra répondre sans doute, pour ce qui concerne l'inscription du nom de M. Louis Gelineau sur la liste des instituteurs qui ont adhéré au programme de M. Paul Bert. Sur ce point, nous devons nous borner à donner acte à M. Gelineau de sa lettre. Toutefois, nous faisons des réserves sur le droit un peu large qu'il attribue à l'instituteur d'adhérer à ceci ou à cela sans avoir à compter qu'avec lui-même. C'est

rancunes privées.

Il en oubliait presque le fils qui avait abandonné sa cause, et dont il ignorait le sort, la fille qui l'avait maudite, Caroline qui l'avait chassé, Geneviève qu'il redoutait, Jacques qui attendait en prison son bon plaisir.

Quand il s'en souvint, ce fut pour décréter que celui-ci, du moins, ne le gênerait pas davantage. Le tour des autres viendrait après.

Il se fit donner une liste des exécutions sommaires de la Préfecture de police, de Mazas et de la Grande-Roquette, et n'y voyant pas figurer Jacques Ferrat, il appela Bouvier pour lui témoigner son mécontentement.

Le bouledogue, Bouvier, timidement, répliqua n'avoir reçu qu'un ordre d'incarcération pure et simple, lequel avait été suivi d'effet.

— Je croyais avoir suffisamment montré que cet avorton, d'intelligence avec Versailles, devait être supprimé, dit le vieillard.

— Il le sera, citoyen, répondit Bouvier en courant déjà vers la porte.

Son zèle le conduisit droit au dépôt des condamnés, pour y apprendre que le prisonnier Jacques Ferrat n'y avait pas été amené ; et de là, bien vite à Mazas, pour y apprendre que le prisonnier Jacques Ferrat en était sorti.

Grande stupéfaction et grande colère ; recherches, interrogatoires, explications, d'où résulta la

« notre affaire », dit-il ; oui, mais c'est aussi l'affaire des familles de savoir à quoi adhère l'instituteur qui doit les remplacer auprès de leurs enfants ; et c'est pour l'instituteur affaire de loyauté et de probité professionnelle de dire hautement ou de montrer par ses actes à quoi il adhère. L'instituteur exerce, par privilège, une fonction de confiance ; la confiance ne se donne qu'en échange d'un acte de garantie, et tout privilège se doit racheter par une diminution de la liberté personnelle. »

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire qui constate l'excès de travail imposé aux élèves de l'Université par les exigences des nouveaux programmes et par l'application du plan d'études du 2 août 1880.

M. Duvaux veut remédier aux inconvénients du système en remplaçant les rédactions écrites par les interrogations en classe, au moins pour les matières scientifiques.

Le ministre nous apprend que les professeurs divers qui enseignent chaque matière détruisent, par leurs exigences personnelles, l'équilibre de l'enseignement : il les engage à se mieux entendre entre eux au moyen de sacrifices mutuels ; il les prie de ne pas dicter un cours, mais de professer d'après le livre, et il préfère les résumés aux longs devoirs.

M. Duvaux trouve que l'on abuse dans les basses classes des démonstrations scientifiques attrayantes, au détriment de l'enseignement littéraire dont les débuts sont plus arides ; il veut encore que les enfants lisent davantage et que leurs penchants soient des tâches instructives.

Enfin, le ministre supprime tout devoir écrit entre la classe du matin et celle de l'après-midi. L'intervalle sera donné au dessin, aux langues vivantes, à la gymnastique et aux leçons apprises.

Un épouvantable accident, sur lequel nous n'avons pas encore de détails bien précis, s'est produit, nous dit-on, le jour même de la Toussaint, sur la nouvelle ligne de Niorla-Montreuil-Bellay, dix jours à peine après son inauguration, à la station de Saint-Pardoux, située entre celles de Mazières et de Parthenay. Une femme de Saint-Pardoux, voyant un de ses enfants sur la ligne, au moment où arrivait un train, courut, affolée, se précipiter sur son enfant pour l'arracher à une mort certaine. Hélas ! il était trop tard ; et la malheureuse mère fut surprise elle-même par la machine, qui la décapita entièrement. Son enfant fut broyé en deux.

Il est aisé de juger de l'effroi de la population de Saint-Pardoux, en présence de cet affreux malheur !

La femme, victime de son dévouement maternel, laisse trois autres enfants. (Poitou.)

Tours.

Tentative d'assassinat. — Au n° 63 de la rue Villeperdue, dont le nom a été transformé récemment en celui de Lamarine, de-

certitude que le prisonnier Jacques Ferrat était évadé dans le transfert d'une prison à l'autre.

Apporter cette nouvelle désastreuse au citoyen Bourgeois n'était point chose commode ; Bourgeois tremblait sur ses jambes trappues.

Quand il l'eut avoué :

— Qu'on le cherche et qu'on le trouve, ordonna sèchement le vieillard. Tu me réponds de lui !

Bouvier sortit navré, mais résolu à mettre sur pied toute la police de la Commune pour rattraper l'évadé.

La police avait un plan spécial pour ces sortes d'investigation. Les dénonciations lui venaient en aide, les femmes la servaient. Elle payait bien et abreuvaient largement ses aides. Elle devait réussir.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDREUX.

Un paysan qui arrive à Paris monte en omnibus. Le véhicule s'arrête successivement plusieurs fois.

Agacé de ces stations répétées, le brave homme passe une pièce de monnaie au conducteur :

— Tenez, conducteur, voilà dix sous, mais n'arrêtez plus !

A Farfouilly-les-Tomates :

Gugusse. — Quelle différence y a-t-il entre un

litre et monsieur le maire ?

Polyte. — Je donne ma langue aux chiens.

Gugusse. — C'est pourtant bien clair : un litre,

c'est une mesure de capacité, et monsieur le maire,

c'est une mesure d'incapacité.

meurent les nommés Patard, ouvrier cordonnier et marchand ambulant de pâte de guimauve, et Marie-Françoise Huchet.

Le premier est âgé de 30 ans environ, la seconde de 25.

Ces individus ont fait connaissance, il y a deux ans environ, et se sont associés à la façon du fameux Marat, qui déclarait en pleine Convention qu'il avait épousé sa servante à la face de la nature.

Tout alla bien pendant quelque temps. Mais bientôt à la lune de miel succéda la lune rousse.

Il semblait au cordonnier que l'affection de son associée diminuait chaque jour. La fréquentation des bals publics lui paraissait être la cause de ce changement de sentiments. Nous ne savons par suite de quels faits la jalousie le mordit au cœur. Des querelles fréquentes se produisirent; des explications furent échangées et elles prirent un tel caractère que Patard, d'après un bruit qui circula, aurait tiré sur la fille Huchet deux coups de revolver, qui fort heureusement ne l'atteignirent pas.

Judi soir, nouvelle scène de violence. Vers quatre heures, une nouvelle querelle s'éleva.

Tout à coup, des passants entendirent des cris perçants partant de la chambre du cordonnier. Ils essayèrent d'entrer; mais la porte était barricadée. Cependant il parvint à l'ouvrir après avoir brisé un carreau.

La fille Huchet était étendue au milieu de l'appartement. Le sang coulait à flots de plusieurs blessures qu'elle avait à la tête.

La police, aussitôt prévenue, s'empara de Patard, tandis que la blessée était immédiatement transportée à l'hospice général.

Quelques instants après, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction arrivaient sur les lieux et procédaient à une information.

D'après les premiers renseignements qui nous parviennent, la fille Huchet aurait reçu à la tête sept ou huit coups de marteau et de couteau.

Sa situation est grave.

De son côté, dit-on, Patard prétendrait qu'il n'aurait fait que se défendre contre l'agression de la fille Huchet, qui aurait marché sur lui armée d'un tranchet. On dit également, en ce qui concerne les coups de revolver entendus dans la journée de mercredi, qu'il aurait, d'après sa version, non pas visé la fille Huchet, mais simplement essayé son revolver, en tirant contre la muraille.

Ces points seront certainement éclaircis par l'instruction.

Il paraîtrait que la querelle, qui s'est terminée par des coups de marteau et de couteau, s'est produite à la suite de libations assez copieuses. Lorsqu'on l'a arrêté, Patard avait encore quelques marques de surexcitation produite par l'alcool.

Il a été écroué au pénitencier. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Les pains de six kilogrammes. — Dernièrement, des plaintes furent portées à la police de Tours contre certains boulangers qui ne se faisaient aucun scrupule de donner cinq livres et demi de pain pour six livres.

L'agent Richer, vers le 15 octobre dernier, prit dans la voiture du garçon boulanger de M. Cathelin, rue Saint-Étienne, n° 4, plusieurs pains de 3 kilogram. et s'empressa de les peser. Vérification faite, l'agent constata un manquant de 200 à 250 grammes. Même fait se produisit pour les pains de 4 kilogram. et demi.

Procès-verbal fut dressé contre le sieur Cathelin qui prétend, aujourd'hui, par l'organe de son défenseur, l'honorable M^e Carré, que les pains livrés à domicile étaient toujours accompagnés « pour faire le poids » d'un autre petit morceau de pain.

L'agent affirme que quelquefois le « petit morceau de pain » était donné, mais que, malgré cette addition, il existait encore un déficit de 200 grammes, fait qu'il a constaté.

Le tribunal a condamné Cathelin à 50 fr. d'amende.

POITIERS.

Les scrupules d'un récidiviste. — La Cour de Poitiers (chambre des appels correctionnels) avait, samedi dernier, à sa barre un nommé Roger, Edouard, venant faire appel d'un jugement du tribunal de Fontenay-le-Comte.

Devant le tribunal de première instance, Roger comparait sous l'inculpation de vagabondage. Le président, en examinant le dossier, ne put se dispenser, en interrogeant le prévenu, de lui faire observer que son casier était un peu trop chargé. Roger, au lieu de courber la tête, s'emporta, et, avec des gestes outrageants, s'écria que « le » magistrat n'avait pas le droit de regarder dans son passé et surtout de dire au public le nombre de ses condamnations! » Cette attitude inconvenante valut trois mois de prison au récidiviste, et la Cour de Poitiers a confirmé la sentence des premiers juges.

Sous le titre: *Un bon exemple à suivre*, on écrit à l'Indépendant de l'Ouest, de Laval:

« Dans une commune des environs de Laval, un père de cinq enfants, qui vit et fait vivre sa famille du produit de son travail, fut appelé dernièrement à comparaître devant la commission scolaire de la localité.

L'aîné des enfants de cet homme est une fille âgée de douze ans, qui a suivi jusqu'à ce jour les cours de l'école et que son père a trouvée suffisamment instruite pour la reprendre chez lui et la mettre en apprentissage, car il n'a pas l'ambition d'en faire une brillante institutrice laïque, mais tout simplement une honnête ouvrière. La loi du 28 mars ne l'entend pas ainsi, et la commission scolaire signifie au père qu'il devra, sous peine de voir son nom affiché à la porte de la mairie, envoyer son enfant à l'école jusqu'à l'âge de 13 ans. Le père de famille ne se laisse pas intimider et répond à Messieurs de la commission scolaire: Je me f... de vous; mes enfants sont à moi, et j'entends les diriger comme bon me semble.

— Eh bien, votre nom va être affiché à la porte de la mairie.

— Je me moque de votre affichage comme d'une guigne!

— C'est bien, répond le président, vous irez en prison.

— Ah! oui, mais pas avant deux ans, et dans ce temps-là, il y aura longtemps que vous et les vôtres vous aurez f... le camp! (Textuel.)

Le récit de cette scène est absolument authentique, et si tous les pères de famille suivaient l'exemple de cet homme et montraient autant de courage qu'il en a montré, la loi scélérate du 28 mars aurait fait son temps. »

La rentrée des Écoles de Médecine et de Droit. Les Cercles catholiques d'étudiants.

La prochaine réouverture des cours de médecine et de droit nous fournit l'occasion de rappeler à nos lecteurs qu'il existe dans la plupart des villes d'université des Cercles catholiques d'étudiants. Ces excellentes institutions dont le Cercle du Luxembourg (rue du Luxembourg, n° 18, à Paris) peut bien être considéré, au point de vue de l'organisation, comme un modèle, offrent aux jeunes gens chrétiens qui leur sont recommandés toute espèce d'avantages. Qu'on en juge plutôt: Salle de lecture pour les journaux et les revues, bibliothèque, salle de travail, conférences préparatoires aux examens, conférences littéraires et scientifiques, messe spéciale du dimanche à la chapelle des étudiants, salon des œuvres, concerts de musique classique et soirées musicales, leçons de diction et d'écriture, salles de billards et de jeux de société, telles sont les précieuses ressources mises à la disposition des membres de ce Cercle.

Aussi, croyons-nous faire une chose utile en signalant, une fois de plus, ces providentielles associations à la sollicitude des pères et des mères dont les fils vont, dans quelques jours, soit à Paris, soit en province, prendre leur première inscription de médecine ou de droit.

Faits divers.

Écrasé par un éléphant. — Le bruit a couru, à Rouen, que Fanny, l'éléphant de la ménagerie Bidet, avait fait preuve, à l'une des dernières représentations, d'un détestable caractère. On racontait, dit le Journal de Rouen, que ce lourd animal, âgé de treize ans, accomplissait sa promenade qui termine les exercices, quand, passant près d'une corbeille remplie de petits pains qu'on

vend aux spectateurs pour les lui offrir, la fantaisie lui vint de se servir lui-même.

La marchande aurait résisté, comme on pense; mais Fanny, la saisissant avec sa trompe, l'aurait enlevée et lancée contre une poutre.

La vérité est malheureusement plus triste. L'accident s'est produit dans un coin écarté de la ménagerie, pendant que Bidet était dans le cage aux lions, ce qui explique que le public n'en ait été averti que par les cris que poussait la malheureuse.

Quand on accourut, elle avait un pied pris dans la chaîne de l'animal, qui pesait sur elle de tout le poids de son énorme masse. L'éléphant lui avait porté, sous le sein droit, un coup si rude, que sa défense avait pénétré de plusieurs centimètres.

Aux cris poussés par la malheureuse, son fils, qui assistait Bidet dans ses exercices, saisit une fourche et la cassa sur la tête de la bête qui, enfin, lâcha prise.

La statistique des cabarets. — On en compte 350,697. Ce qui fait un cabaret pour 405 habitants et, à un autre point de vue, un cabaret pour 29 électeurs.

Le département du Nord fait exception à cette statistique: à lui seul, il en compte plus que toute la région du Sud-Ouest. On arrive au total étonnant, pour ce seul département, de 29,088!

Les départements où il y a le moins de cabarets sont: l'Ariège, les Vosges et les Landes.

Les villes qui en comptent le plus après Paris, relativement à la population, sont: Lille, Marseille, Nantes, Elbeuf et Louviers.

Au guichet de la poste: Un employé s'efforce en vain de persuader à un vieux monsieur d'acheter des enveloppes timbrées.

Le vieux monsieur qui est plein de défiance s'y refuse avec politesse, mais avec obstination.

— Le papier est beau, dit-il, mais comment voulez-vous que je me serve de vos enveloppes? Ça vient du gouvernement, et vous savez ce que dit M. Gambetta, ça se décolle.

CONSEILS ET RECETTES.

En ce moment il se fait à Saint-Nazaire, dit le Phare de la Loire, un commerce d'exportation qui ne manque ni d'intérêt ni de pittoresque.

Il s'agit de crapauds que l'on embarque en grande quantité pour l'Angleterre, où ils trouvent un débit assuré.

Les crapauds se vendent, sur le marché exportateur, 40 centimes la pièce; ils ne se cèdent pas à moins de 50 centimes sur le marché d'importation.

Les Anglais achètent nos batraciens pour assainir leurs jardins.

En France, un préjugé stupide nous fait, au contraire, tuer cet utile collaborateur, si précieux pour la destruction des insectes et qui est un des héros de la Légende des Siècles.

Pour rendre les étoffes imperméables. — L'acétate d'alumine a la propriété de rendre imperméables les étoffes dans lesquelles on l'incorpore. Donc, pour rendre de l'étoffe imperméable, il faut se procurer de l'acétate d'alumine, ce qui n'est pas difficile. Voici comment on opère:

Achetez chez un droguiste 500 grammes d'alun et 500 grammes d'acétate de plomb. Ensuite prenez deux baquets et versez dans chacun 16 litres d'eau. Dans l'un de ces baquets, mettez l'alun; dans l'autre, mettez l'acétate de plomb. Faites dissoudre en remuant, et quand la dissolution sera complète des deux côtés, mélangez les deux liquides dans un seul baquet.

Il se formera tout de suite un dépôt, qui sera du sulfate de plomb. Vous décanterez le liquide, c'est-à-dire que vous le séparerez du dépôt. Ce liquide sera une dissolution d'acétate d'alumine. Vous y tremperez et malaxerez les tissus que vous voulez rendre imperméables; puis vous les retirerez (ne les tordez pas) et les ferez sécher à l'air.

Voilà tout le procédé, qui est fort économique, car avec du calicot ou de la toile quelconque, vous pouvez remplacer le caoutchouc. Les chasseurs peuvent aussi faire leur profit de ce procédé.

(Journal des Campagnes.)

Préservation des chaussures contre l'humidité. — On les fait tremper pendant quelques heures dans une eau de savon épaisse. L'eau savonneuse pénètre le cuir et y forme un acide gras qui empêche l'eau et l'humidité d'y pénétrer.

Caisse d'épargne de Saumur. Séance du 5 novembre 1882.

Versements de 90 déposants (9 nouveaux), 20,598 fr. » c.
Remboursements, 17,996 fr. 66 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Mortigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Me nus faits. — Théâtres, par Damon. — Conciliabule de mineurs, par TADDER. — La statue de Guillaume Grootaers et le Muséum de Nantes. — La Foi, l'Espérance et la Charité. — Lisbonne. — Courrier du Palais, par M^e Guérin. — Au lutrin. — Claude Stocq (suite), par M^e Charles Reybaud. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^e Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Le bureau du conseil municipal de Paris: M. de Bouteiller, président; M. Narisso Level, vice-président; M. Voisin vice-président. — Les troubles de Montceau-les-Mines: Conciliabule de mineurs. — Le statuairiste Guillaume Grootaers. — Fronton du Muséum d'histoire naturelle de Nantes, œuvre de Guillaume Grootaers. — Un Roman Parisien, pièce en quatre actes. — La Foi, l'Espérance et la Charité, statues par Eug. Guillaume. — Excursions d'hiver: Souvenirs du Portugal. — Au lutrin. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.
Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.
Editeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

LES JOURNAUX PARISIENS nous apprennent que le ministre de l'agriculture a visité récemment, à Aubervilliers, l'importante usine où la C^{ie} des Vidanges inodores à vapeur de Paris fabrique un engrais purement organique, le Guano français, par des procédés désinfectants, dont M. de Mahy a constaté l'efficacité. L'assainissement de la capitale serait assuré du jour où ces procédés de désinfection perfectionnés seraient appliqués en grand.

Qu'est-ce que l'Anémie? Comment la combattre? — L'anémie est un état morbide caractérisé par l'insuffisance du sang, soit sous le rapport de la quantité, soit sous le rapport de la qualité.

Ce mot s'applique en médecine pour désigner tous les états d'appauvrissement du sang.

Contre les premiers symptômes de l'anémie, le FER est le médicament par excellence; son emploi remonte à la plus haute antiquité; il est le principe essentiel, indispensable que rien ne peut remplacer. Au premier rang des ferrugineux, il faut placer le FER BRAVAIS; il possède tous les avantages de ses similaires, sans en avoir les inconvénients. D'une puissance très-grande, et par suite de sa complète absorption, d'un effet prompt et sûr comme reconstituant, il ne produit ni diarrhée, ni constipation, ni enfin aucun trouble de l'estomac. M. Bravais ne garantit la bonne préparation et par suite l'efficacité, que des flacons dont l'étiquette porte sa signature imprimée en rouge.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	81 05	80 40	Nord	1940	1920	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	81 60	80 75	Orléans	1265	1265	Dép. de la Seine, emprunt 1857	335	340
4 1/2 %	109 50	109 75	Ouest	790	785	Bons de liquid. Ville de Paris	517	518
5 %	114 95	114 65	Compagnie parisienne du Gaz	1555	1540	Obligations communales 1879	436	439
Obligations du Trésor	504	504	Canal de Suez	2640	2600	Obligat. foncières 1879 3 %	435	435
Obligations du Trésor nouvelles	505	505	C. gèn. Transatlantique	440	448 75	Est	373	370
Bons de liq. départementaux	522	522	OBLIGATIONS.			Midi	369	371
Banque de France	5380	5310	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	502	Nord	372	371 50
Comptoir d'escompte	1010	1020	— 1865, 4 %	515	513	Orléans	370	370
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1385	1365	— 1869, 3 %	399	399 50	Ouest	370	369
Crédit de France	140	150	— 1871, 3 %	392	391	Paris-Lyon-Méditerranée	370	373
Crédit mobilier	450	455	— 1875, 4 %	515	505	Paris-Bourbonnais	368	369 50
Est	751	752 50	— 1876, 4 %	509	509	Canal de Suez	557	557
Paris-Lyon-Méditerranée	1640	1615						
Midi	1107	1105						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	matin (s'arrête à la Possession)
8	56	matin, omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	35	express.
7	15	omnibus (s'arrête à Angers).
10	38	express-poste.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	37	express.
12	49	soir, omnibus-mixte.
4	44	soir, omnibus-mixte.
10	24	express-poste.

Le train partant d'Angers à 8 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

VENTE
Sur saisie immobilière,
D'UNE PORTION DE MAISON
Cour, jardin, cave et dépendances,

Sise à Montreuil-Bellay, au lieu dit les Faubourgs (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi deux décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant à Saumur, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

LOT UNIQUE.

- 1° Une portion de maison, située à Montreuil-Bellay, faubourg des Ponts, comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin au-devant vers sud, le tout d'un seul tenant, joignant au nord un passage commun avec MM. Chanteau, Merceron et Blanchard, au levant la route de Montreuil-Bellay au Puy-Notre-Dame, au midi une petite maison neuve réservée par les requérants, au couchant Victor Chanteau.
 - 2° Une cave, située au même lieu, dans laquelle existe un pressoir garni de ses ustensiles, terrain commun au-devant, four à côté vers midi, le tout joignant au nord Merceron et la maison réservée, au levant le passage commun, au midi et au couchant Chanteau.
 - 3° Un jardin, situé au même lieu, renfermé de murs, contenant neuf ares, joignant au nord Chanteau, au levant la route, au midi la rue Chèvre, au couchant la veuve Roux et Ménard.
- Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de: 1^{er} M. Félix Mathurin Barreau, carrier, demeurant à Montreuil-Bellay; 2^{es} M. Pierre-Célestin Barreau, carrier, et dame Louise Richard, son épouse, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay; 3^{es} M. Auguste Lelarge, cultivateur, et dame Julie Barreau, son épouse, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay; 4^{es} M^{me} Marguerite Barreau, sans profession, demeurant à Montreuil-Bellay, veuve du sieur Armand Thibault; 5^{es} M. Pierre Gautier, cultivateur, demeurant à Sainte-Verge, veuf de dame Angeline Barreau; 6^{es} M^{me} Barreau, sans profession, demeurant à Sainte-Verge, veuve du sieur Vincent Létroche, agissant tous dans un seul et même intérêt.

Ayant pour avoué constitué M^e V. Le Ray, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville.

Sur les époux François Chiquet-Oudry, cultivateurs, ayant demeuré à Montreuil-Bellay, et demeurant actuellement à Airvault, suivant procès-verbal du ministère de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du neuf août mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux parties saisies, par exploit du même huissier, le douze août suivant.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 32, numéros 20 et 21.

Il est déclaré ici que tous ceux du

chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, poursuivant la vente;
Soit au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où le cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le six novembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi,

En l'étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n° 15,

Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.,

BELLE TERRE EN ANJOU

NOMMÉE LA

TERRE DE PRINCÉ

D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querru et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteaufort-sur-Sarthe. Belle chasse. Revenu : 12,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PLAÇAIS. (566)

Études de M^e HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^e GUÉBIN, et de M^e CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Roues, 48.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques,

Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir,

En l'étude dudit M^e HILAIRE,

UNE FERME

Nommée FERTREUX

Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares.

Sur la mise à prix de 90,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, auxdits M^{es} HILAIRE et CORDELET. (571)

A VENDRE

UN BON CHEVAL

Âgé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le mercredi 8 novembre 1882, à 1 heure après midi, et jours suivants,

A Saumur, au domicile de M^{me} veuve LATRAU, rue du Collège, n° 1.

Il sera vendu :

Vaisselle, verres à champagne, verres à pied, carafes, batterie de cuisine, bouteilles vides; Ameublement de salon en velours grenat, comprenant : fauteuils, chaises, canapé, fauteuil Voltaire en tapisserie, guéridons en acajou, deux pianos, secrétaire, console, table à jeu, table à ouvrage, pendule en marbre avec candélabres, garnitures de croisée, glaces, étagère et tableaux;

Bois de lits scajou, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, édredons, sommier, rideaux et dessus de lit en reps vert;

Commodes acajou, tables de nuit, lavabo, coffre à bois, petit buffet, lit de fer, tapis et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.

ÉCOLE DE CAVALERIE.

AVIS

Le public est informé que le 27 novembre 1882, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le conseil d'administration de l'École de Cavalerie, à l'adjudication publique des fournitures ci-après détaillées :

Savoir :

- 1° Ouvrages pour les bibliothèques, imprimés et fournitures de bureau.
- 2° Fer, clous et charbon pour la maréchalerie.
- 3° Articles de boissellerie.
- 4° Ingrédients, couleurs, huiles, etc.
- 5° Bois de chauffage et charbon de bois.
- 6° Articles de vannerie.

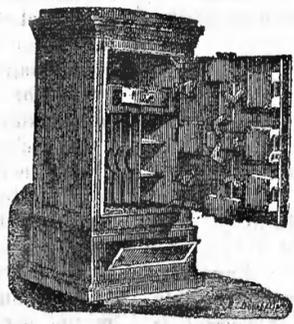
A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

UNE DAME, connaissant la commerce, demande un emploi.

S'adresser au Bureau du journal.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

A VENDRE
OU A ARRETER
UNE MAISON

Avec Jardins,

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Fraîchement restaurée,

Rue de la Grise, n° 3.

S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2.

A VENDRE

Un JARDIN bien affrUITÉ

Situé rue de la Gueule-du-Loup,

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.

S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien affrUITÉ,

Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 32, rue Dacier. (565)

A LOUER

PRÉSENTMENT

PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et jardin.

S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (591)

TRÈS-BON MAGASIN

A CÉDER

S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES

50 ANNÉE DE L'OUEST 50 ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE
Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 22 A 3,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulard, 18 et 20

En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.



Saumur, imprimerie P. GODET.